



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/9

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20220317-DE-2022-9-BF
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022

Séance publique du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 14

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 18

Date d'envoi et

d'affichage de la

convocation : 10/03/2022

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Asuman GUNEY, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU, Silvère REMIGEREAU, Guillaume POIRON, Laetitia BORTOT.

Absents : Romain RICHARD, Samuel PITEL, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE.

Pouvoirs : Romain RICHARD à Nathalie VOLPATO, Samuel PITEL à Fabien MANDIN, Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD, Josiane BOSCHE à Sylvaine ALBERT.

Secrétaire de séance : Sophie RIDEAU

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2021, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de 2021 pour l'exercice 2022.

Il présente donc les résultats de l'exercice 2021 pour les budgets : commune, lotissements du Clos de la Vergnaie, Centre Bourg Brelandière et pôle commercial avec logements :

Budget commune : Section d'investissement : + 197 179,09 €
Section de fonctionnement : + 188 772,10 €

Budget Lotissement Clos de la Vergnaie : Section d'investissement : 0 €
Section de fonctionnement : - 40 924,34 €

Budget Lotissement Centre Bourg et Brelandière : Section d'investissement : - 226 762,23 €
Section de fonctionnement : - 104 180,62 €

Budget Pôle commercial avec logements : Section d'investissement : - 87 511,17 €
Section de fonctionnement : + 0,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu les résultats des budgets de l'exercice 2021,

➤ **DECIDE** la reprise des résultats mentionnés précédemment et leur reprise lors du vote des budgets 2022 comme suit :

Budget commune :

A la section d'investissement en recettes : 197 179,09 € à l'article 001

A la section d'investissement en recettes : 160 060,30 € à l'article 1068

A la section fonctionnement en recettes : 28 711,80 € à l'article 002

Budget Lotissement Clos de la Vergnaie :

A la section d'investissement en dépenses : 0 € à l'article 001

A la section de fonctionnement en dépenses : 40 924,34 € à l'article 002

Date de réception en préfecture : 24/03/2022
Date de transmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022

Budget Lotissement Aménagement zones Centre Bourg et Brelandière :

A la section d'investissement en dépenses : 226 762,23 € à l'article 001

A la section de fonctionnement en dépenses : 104 180,62 € à l'article 002

Budget Pôle commercial avec logements :

A la section d'investissement en dépenses : 87 511,17 € à l'article 001

A la section de fonctionnement en recettes : 0,25 € à l'article 002

➤ DIT qu'une copie de cette délibération sera transmise à Madame le trésorier de Clisson.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

